

## SAINT - GERVASY

### Réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2021

*Le conseil vote les comptes 2020 et les budgets primitifs 2021.*

Présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Martine PLOYÉ, Bertrand CASTANER, Frédéric CILLER, Mélissa HERNANDEZ, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Alain SOULIÉ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI,

Absente représentée :

Absents : Félix FENELON, Sébastien GIORDANO, Lucie GUILMIN, Téo MONNIGADON.

Le Conseil municipal s'est réuni le 19 mars au Foyer H. GRAVIER, pour entériner les différents comptes 2020 et adopter les budgets primitifs de la commune et des locaux commerciaux. Il a par ailleurs voté diverses délibérations.

Comptes administratifs et de gestion : Les comptes définitifs de la Commune pour l'année 2020 sont présentés: le compte Administratif fait apparaître en dépenses cumulées, fonctionnement et investissement, la somme de 1 706 693,17€ tandis que les recettes cumulées atteignent 2 055 179,96€. L'excédent est donc de 348 486,79€. Le CA 2020 est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de Gestion du trésorier qui aboutit aux mêmes résultats pour l'exercice.

Budget primitif commune : Le Conseil municipal examine le projet de budget primitif 2021 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 589 087€ et les dépenses et recettes d'investissement à 873 230€. En investissement, le Conseil municipal prévoit plusieurs programmes: Voirie, bâtiments communaux, éclairage public, ordinateurs pour l'école... mais surtout aménagement première tranche « cœur de village »... Les financements proviennent des fonds propres, de la récupération de la TVA, de la Taxe d'Aménagement, de subventions et fonds de concours. Le budget est voté à l'unanimité.

Taxes : Le conseil a pris acte des augmentations des Taxes Enlèvement Ordures Ménagères et GEMAPI envisagées par Nîmes métropole.

Il n'a pas voté les taux des taxes Foncier bâti et Foncier non bâti, souhaitant attendre les précisions concernant les modifications annoncées par la préfecture.

Budget annexe : Concernant le budget annexe « locaux commerciaux », le compte administratif et le compte de gestion sont également approuvés à l'unanimité: les dépenses se montent à 100 406,31€ et les recettes à 180 786,39€.

Le Conseil a ensuite adopté le budget 2021 qui prévoit des recettes et des dépenses qui s'équilibrent à 140 380,08€ en fonctionnement et à 121 715,37€ en investissement, intégrant l'étude de faisabilité en cours pour la construction d'une maison médicale.

Ecoles numériques : Le projet de dotations de dix ordinateurs pour l'école élémentaire déposé dans le cadre de l'opération ENIR a été retenu et sera donc subventionné à 75%

Vendredi Agglo : le Conseil accepte la convention liant la commune à Nîmes métropole pour l'organisation d'une soirée des Vendredi de l'Agglo.

Fonds de concours : Le Conseil approuve la signature des deux fonds de concours attribués à la commune par Nîmes métropole pour le projet Cœur de village.

Convention avec Département : une Convention est acceptée concernant la charge partagée de l'entretien de l'avenue F. Mistral.

Taxe d'aménagement : Le Conseil décide de fixer la taxe d'aménagement pour les nouvelles constructions à 5%, avec exonération pour les locaux artisanaux et commerciaux de moins de 400 m<sup>2</sup>.